



La Commune de Courgevaux recherche

Un(e) spécialiste communal(e) en protection incendie.

EXIGENCES :

Cette personne devra être reconnue en tant que telle par l'ECAB. Les personnes qui n'auraient pas encore cette formation devront suivre divers modules de cours mis sur pied par l'ECAB et devront subir un examen final.

TÂCHES :

Elle aura principalement pour tâche de procéder aux contrôles de tous les bâtiments communaux et autres installations selon la législation d'exécution. Il s'agit d'un travail dont le taux d'activité est estimé entre 20 et 30 %.

DELAI DE SOUMISSION :

15 décembre 2020.

Renseignements :

Auprès de l'administration communale :
M. Hervé Mory, Place de l'école 7, 1796 Courgevaux
026 670 29 01
administration@courgevaux.ch

Un dossier technique est à disposition à l'administration communale.